Image not found or type unknown

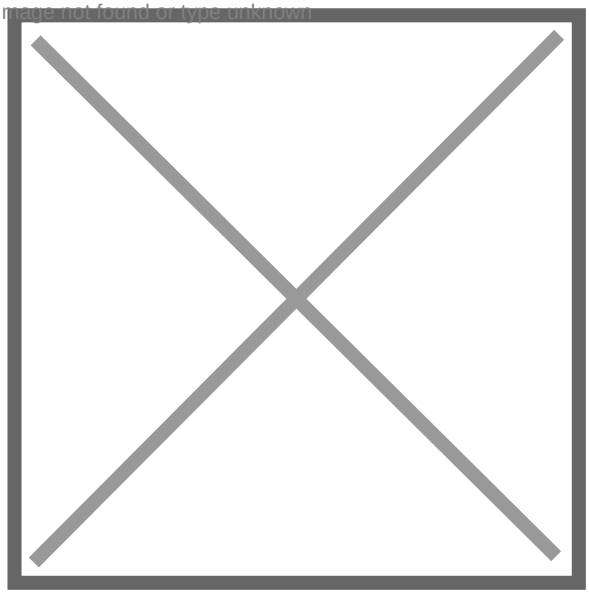

Remboursement Prorata fin de mois non loué - nouveau locataire

Par **polo150**, le **23/07/2014** à **16:57**

Bonjour à tous,

Je suis locataire d'une maison, et j'ai posé mon préavis mi-mai, donc fin du bail pour mi-aout.

J'avais vu avec le propriétaire si éventuellement il y avait possibilité, seulement s'il avait de nouveau locataire, réduire le préavis pour fin juillet.

Chose faite, de nouveau locataire arrive le 26 juillet et je pars le 25 juillet.

J'ai payé début juillet du 01/07/2014 au 31/07/2014 mais vu que de nouveau locataire arrive le 26, Ai je le droit au prorata des 6 jours ou je n'y suis pas ?

Merci pour vos réponses

Par **Lag0**, le **23/07/2014** à **17:23**

Bonjour,
Oui, tout à fait, à partir du moment où le logement est reloué et donc où le nouveau locataire commence à payer, vous, vous n'avez plus à payer.

Par **polo150**, le **23/07/2014** à **17:39**

Merci pour ta réponse
Aurais tu l'article de loi indiquant cette mention ?
Merci beaucoup

Par **Lag0**, le **24/07/2014** à **07:44**

C'est la loi 89-462 dans son article 15 :
[citation]Pendant le délai de préavis, le locataire n'est redevable du loyer et des charges que pour le temps où il a occupé réellement les lieux si le congé a été notifié par le bailleur.
Il est redevable du loyer et des charges concernant tout le délai de préavis si c'est lui qui a notifié le congé, [fluo]sauf si le logement se trouve occupé avant la fin du préavis par un autre locataire en accord avec le bailleur[/fluo]. [/citation]

Par **polo150**, le **24/07/2014** à **08:06**

Parfait. Merci beaucoup

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés